Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_083-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-083
	HABITAT	
Transition du parc social		
Objet : Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Versement 2026 - Approbation		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 91 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 94

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_083-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-083
	HABITAT	
Transition du parc social		
Objet : Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Versement 2026 - Approbation		

Rapporteur : Monsieur Mickaël CHEVALIER

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le Département des Côtes d'Armor, permet d'apporter des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et de déploiement d'aides d'urgence pour les paiements de factures de fluides pour des ménages en grande précarité déjà suivis par les travailleurs sociaux du Département ou dont le suivi doit alors se mettre en place.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2024-2029 (PDALHPD).

Dinan Agglomération a choisi d'abonder annuellement le FSL sur une base de 0,50 centimes/habitant, dans la continuité des contractualisations passées précédemment avec le Département.

Bilan 2025

En 2025, le FSL a accordé aux usagers du territoire de Dinan Agglomération 808 aides pour un montant total de 234 000 €.

Ces aides viennent soutenir les habitants principalement sur les aspects de l'accès et du maintien dans le logement, dans les situations d'impayés de loyers ou pour soutenir financièrement les ménages dans le cadre des dépenses énergétiques.

Participation financière 2026

La cotisation de Dinan Agglomération au FSL fait partie du Programme d'Actions et d'Orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH) (fiche-action n°14).

Le montant de la cotisation sollicitée s'élève à 0,50 € par habitant, sur la base de la population DGF 2025, soit 59 498,50 € (118 997 habitants).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2020-001 du 27 janvier 2020 portant approbation du Plan Local Intercommunal d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n°1.7 en date du 24 janvier 2022 actant le cadre et principes des contrats départementaux de territoire 2022-2027,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_083-DE

Vu la délibération n°CA-2020-001 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 janvier 2020 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat,

Vu la délibération n°CA-2025-190 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026,

Vu la délibération n° CA-2026-044 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant élection du Président,

Vu la délibération n° CA-2026-046 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le versement au Département des Côtes d'Armor de la cotisation au titre de l'abondement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), soit 59 498,50 € pour l'exercice 2026 (0,50 € par habitant-118 997 habitants),

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder au versement de la cotisation pour l'année 2026,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,